

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

Gagnez un audit SEO technique de votre site web, d'une valeur globale de 1200 €.

### Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

La société GRACIET & Co Société SASU par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 000 € - Siret 831 136 627 00013 - Code APE 7021Z ayant son siège social au 15, rue de la Renaissance 86130 JAUNAY MARIGNY, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération de marketing web, destiné à promouvoir ses services sur son site web [www.graciet-co.fr](http://www.graciet-co.fr) auprès des professionnels détenteurs d'un site web en état de fonctionnement, c'est-à-dire en ligne et accessible sur le Web. La société GRACIET & Co, désignée ci-après comme : « la Société Organisatrice ».

Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant ou le contributeur ».

Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### Article 2 — Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à tout professionnel, majeur, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet et propriétaire d'un site web librement accessible sur le Web, après qu'il ait accepté les présentes conditions de participation conformément à la réglementation générale sur la protection des données personnelles. Une seule participation par personne morale ou physique est autorisée pendant toute la durée du Concours.

### Article 3 — Dates du concours

**Date de début du concours :** 12 mars 2019 à 15 h

**Date de fin du concours :** 14 mars 2019 à 23h45 h

**Date du tirage au sort :** 15 mars 2019

**Date de désignation du Gagnant :** 15 mars 2019 à 12 h

## Article 4 — Modalités de participation

### Article 4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, le contributeur devra publier un commentaire sur le site web de GRACIET & Co directement sur le formulaire disponible en bas de la page web accessible à cette adresse : <https://www.graciet-co.fr/jeu-concours-30-ans-web/>

Pour être recevable, le commentaire devra décrire le premier souvenir positif du participant sur le Web.

En publiant son commentaire sur le formulaire dédié du site [www.graciet-co.fr](http://www.graciet-co.fr), le participant accepte que celui-ci devienne public et accessible par tous et pour tous. Ainsi, le contributeur accepte que l'ensemble des contenus que vous soumettez en commentaire soit vu, copié, partagé ou republié sur le web pour les vingt prochaines années.

### Article 4.2) Garanties et responsabilités sur la validité des candidatures

GRACIET & Co se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu. Ainsi, tout virus, dysfonctionnement technique de type bug, intrusion, intervention non autorisée, fraude, action négative d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de GRACIET & Co qui viendrait altérer et/ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de du jeu-concours par GRACIET & Co ne pourrait impliquer la responsabilité de l'Organisateur.

De manière générale, les participants prémunissent les Organisateurs du présent concours contre toutes actions, réclamations ou recours que pourraient constituer, à un quelconque titre, tout tiers, au titre des garanties et engagements pris.

## Article 5 - Modalités de tirage au sort et de remise du lot

Un tirage au sort sera mis en œuvre pour désigner le Gagnant. Une fiche contenant les noms, prénoms et entreprise de chaque contributeur sera déposée dans une urne. Un collaborateur de GRACIET & Co désigné au hasard sera chargé du tirage au sort.

Au total, 1 gagnant unique se verra attribué le lot « audit SEO technique de votre site web, d'une valeur globale de 1200 € » par tirage au sort.

L'identité du gagnant (nom, prénom, entreprise) sera affichée sur le site <https://www.graciet-co.fr> à partir du 15 mars 2019 à 12 h et pendant une semaine au minimum.

Le gagnant sera averti par mail à partir du 15 mars 12 h. Il pourra recevoir, par mail, au format PDF, son lot à partir du 15 avril 2019.

## Article 6 — Données nominatives et personnelles

Les informations recueillies sur les formulaires de contact sont enregistrées dans un fichier informatisé par Graciet & Co pour la gestion du présent concours. Elles sont conservées pendant toute la durée du concours et seront supprimées à la fin de celui-ci.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Stéphane Graciet, contact@graciet.info, 15 Avenue René Cassin, 86 961 FUTUROSCOPE CEDEX.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

## Article 7 — Responsabilités et droits

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.